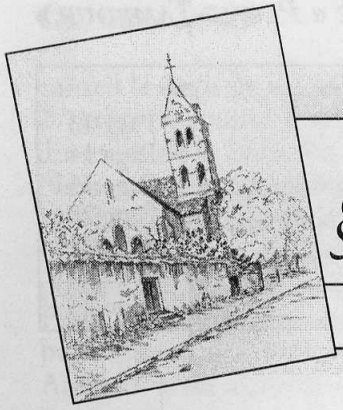
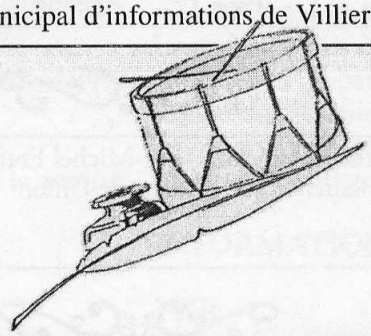


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français

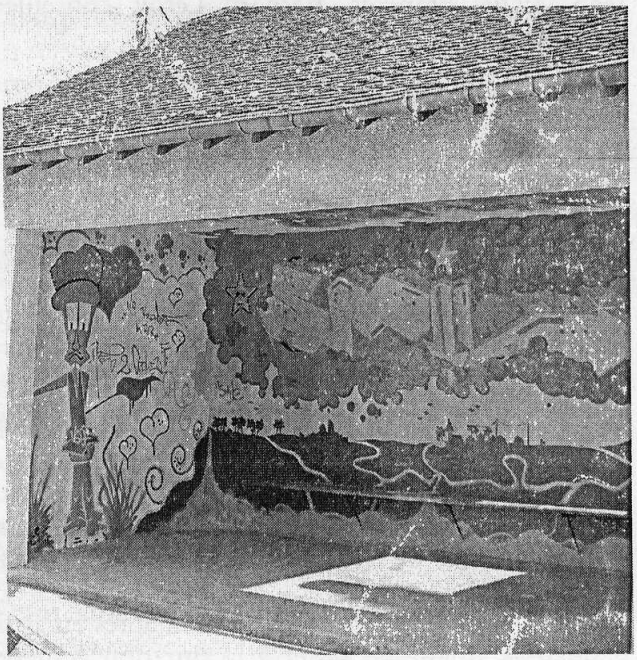
OCTOBRE 2009
N° 47



Le mot de madame le Maire

À Villiers, l'été a été riche de travaux divers et variés.
Des travaux de voirie ont été réalisés dans de très bonnes conditions. La rue de la Garenne et le parking du foyer rural ont été goudronnés.
Les employés communaux ont travaillé pour notre bien-être : le foyer rural, le vestiaire du stade ont été repeints.
Dans ce numéro, vous pourrez apercevoir tout ce qui a été fait au quotidien ces dix-huit derniers mois par nos trois employés « multi-tâches » et nous les en remercions.

Nos enfants ont connu une rentrée sereine. La garderie toute neuve du Regroupement Pédagogique Intercommunal est aussi un travail en partenariat des équipes municipales de Villiers et de Recloses.



Deux jeunes du village ont réalisé une fresque dans l'abribus au centre du village. Je l'apprécie beaucoup. Je pense qu'elle touche à la fois le regard, la réflexion. Elle permet de démarrer la journée dans des couleurs et pensées positives.

Il y a aussi le travail dans l'ombre demandant énergie et combativité : le résultat se fera à long terme.
Je pense à la reconquête de la ressource en eau et à la réduction d'usage des produits phytosanitaires. J'ai fait un choix : réduire très fortement l'apport de désherbant. Nous essayons des situations alternatives demandant plus de temps (désherbage manuel au cimetière, désherbage thermique dans les rues de Villiers). Le Conseil général et le Parc Naturel Régional soutiennent ces actions.
Le rocher Saint-Etienne est aussi un travail de longue haleine. Le PNR est engagé avec nous dans cette réflexion et est prêt à faire de Villiers un chantier pilote permettant à d'autres communes de se rendre compte de ce qu'est le débardage animal. Nous espérons que ce chantier démarrera en 2010. À cette occasion, nous faisons des découvertes de taille : pour chiffrer un chantier de cette envergure, il est important d'avoir des références cadastrales précises. Et arrivés à cette étape, nous nous apercevons que le cadastre n'est pas à jour... depuis cinquante ans. Un autre chantier s'ouvre alors !

Dans les prochains mois, vous verrez la réalisation des arrêts de bus, la première tranche du contrat rural concernant l'église. Chaque dossier demande de nombreux jours de travail. Pierre après pierre, nos projets deviennent de plus en plus concrets !

Villiers avance grâce au travail d'un conseil municipal soucieux de mettre en oeuvre ses engagements dans un partenariat varié. Il reste beaucoup à faire : sachons aussi apprécier les réalisations quotidiennes grâce au travail de quelques-uns.

Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Informations pratiques	Page 13
Conseil municipal du 30 juin 2009	Page 2	Un mot des commissions	Page 14
Conseil municipal du 8 septembre 2009	Page 5	Du côté des associations	Page 16
Conseil municipal du 5 octobre 2009	Page 8	Expressions Villaronnes	Page 20
Employés communaux	Page 10	Evènements à venir	Page 22
Charte du PNR	Page 11	Nos joies, nos peines	Page 24
Ici la Terre, développement durable	Page 12	Agenda	Page 24

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Alain Quantin, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Blanche Quilain, Annie Union
Mise en page : Luc Audrain
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2009

Présents : Mme Brigitte Delahaye Audrain, maire, Roger Magert, Eric Fritz, Alain Quantin, Paul Shelton, Alain Champion, Michèle Ferré, Mireille Permanyer, Marie-France Champion, Ludovic Jeannotin, Françoise Hubert, Yves Lechevallier, Jean-Michel François, Bernard Leroy, conseillers municipaux
Absents : Marc Rousseau
Secrétaire : Michèle Ferré

DELIBERATIONS :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 2 juin 2009

Eclairage public
Mme le Maire présente le devis établi par M. Papin de la société FORCLUM de 784,10 € HT pour la mise en place de coffrets d'allumage (rue de l'église et rue Bachet) programmée pour envisager l'extinction de l'éclairage public dans les rues de Villiers - (sauf sur l'axe de la rue Bachet et de la rue René Lefebvre).
Dans un souci de sécurité le Conseil, après en avoir délibéré, souhaite en rester à la situation actuelle, par 9 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.
Un devis de FORCLUM concernant la mise en conformité de l'éclairage public rue de l'Eglise pour un montant de 380,15 € HT est accepté à l'unanimité.

Téléphonie
Monsieur Paul Shelton a réalisé une étude de téléphonie pour le foyer rural. Il s'avère qu'il est nécessaire d'avoir 3 postes fixes (cantine, salle des mariages, salle du foyer) pour remplacer ceux existants qui sont en location - Prix d'un poste 14,99 € TTC.
Un répondeur doit être installé au secrétariat de mairie.
Un téléphone portable doit être acheté pour Jean-Raymond Leroy : coût mensuel de l'abonnement de 21,50 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ces propositions. Paul Shelton se charge de trouver portable et répondeur.

SAFER
Madame le Maire présente la SAFER - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural - qui a pour mission d'être au service des collectivités et des agriculteurs pour les aider. Avec les collectivités, la SAFER peut apporter son concours aux projets des communes et exercer son droit de préemption dans un but d'intérêt général. Le montant de la convention représente 550 € annuel.
Après en avoir délibéré le Conseil rejette cette demande par 9 voix contre, 4 absentions, 1 voix pour.

Projet de William Armagnac
Spécialiste des chevaux, William Armagnac expose au Conseil son projet sur Villiers, à savoir la création d'une écurie de 18 boxes afin de développer le tourisme équestre sur le site de Villiers. Le Conseil est favorable à ce projet. Les infrastructures (eau, électricité, chemins) seront à la charge de l'éleveur, mais c'est à la DDEA de se prononcer sur la faisabilité concernant le terrain qu'il souhaiterait aménager.

Abattage d'arbres
Madame le Maire présente à l'approbation du

conseil le devis de la société Quintard :
27 arbres à couper, à réduire sur le chemin CR 17 dit route de la Butte Blanche à l'angle de la rue de Nemours pour un montant de 3 922,88 € TTC.
Le chêne à l'angle de la rue de l'Egalité doit subir une taille douce compte tenu de la dangerosité potentielle pour un montant de 1 172,08 € TTC.
Pour l'ensemble de ces travaux, le bois et les branches seront laissés sur place.
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce devis.

Aménagement de la voirie communale
Madame le Maire présente 3 devis pour la remise en état de la rue de la Garenne
Enrobés BB 06
1 – AVA : 13 239,72 € TTC
2 – Probinord : 13 544,70 € TTC
3 - Société APPIA : 9 759,36 € TTC
Enrobés BBT 116
1 – AVA : 22 700,08 € TTC
2 – Probinord : 23 465,52 € TTC
3 - Société APPIA : 15 563 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, opte pour la société Appia enrobés BB0/6 à l'unanimité.
Le parking du foyer rural sera remis en état d'une façon provisoire par cette même société dans l'attente du contrat triennal. Le devis sera fait le plus rapidement possible par la Société APPIA. Le Conseil accepte que Madame le Maire signe ce document par avance avant le prochain Conseil qui est prévu le 8 septembre. Les travaux seront réalisés cet été.

Foyer rural à repeindre
Après comparaison des tarifs pratiqués par Bricomarché et Monopol, ce dernier est le moins cher pour la peinture nécessaire (Monopol 40,90 € TTC pour 10 litres, Bricomarché 46,50 € TTC pour 5 litres) Les échafaudages seront loués chez Loxam (proximité géographique, échafaudage plus léger)
Vote à l'unanimité. Pendant le mois d'août, le foyer rural sera repeint. Les employés communaux exécuteront ce travail.

Achat de barres pour le véhicule de la commune
Afin de permettre aux employés communaux de transporter plus de matériel, le véhicule de la commune sera équipé désormais de barres. Achat chez Citroën : 211 € TTC.

Don d'une barrière du PNR
Elle sera placée à l'entrée du GR du côté route de Larchant pour éviter l'emprunt du GR par les engins motorisés. Ce sentier est réservé aux marcheurs.

Devis du géomètre
Monsieur Joué - géomètre expert - a adressé un devis de 3 635,84 € pour la mise à jour du cadastre de Villiers-sous-Grez correspondant à la création de deux chemins ruraux et la suppression d'une partie du chemin rural de Villiers-sous-Grez à la route du Marais lieudit « le Rocher Saint-Etienne ».
Le cadastre mis à jour est nécessaire pour le projet concernant l'abattage et le débardage des arbres tombés au Rocher Saint-Etienne.
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité ce devis.

INFORMATIONS

PNR
Courrier pour une étude sur le bâti contemporain. 6 communes vont y travailler. La commune de Villiers propose sa candidature pour collaborer à l'étude pour l'intégration du « bâti contemporain ». Mesdames M.-F. Champion, M. Ferré, et monsieur E. Fritz seront nos représentants si nous sommes retenus.

SATESE
L'assistance technique départementale pour l'eau est un service gratuit à ce jour qui pourrait continuer à proposer ses services moyennant un contrat. Nous aurons un courrier complémentaire au dernier trimestre 2009.

Contrat triennal
Suite à une réunion le 9 juin 2009 de la commission « contrat triennal », monsieur Eric Fritz devait présenter le cahier des charges à envoyer aux entreprises. Il nous fait part de sa volonté de démissionner du poste de quatrième adjoint, nous fait lecture du courrier qu'il a préparé et se retire de la commission.

Villiers-sous-Grez, le 30 Juin 2009
Madame le Maire,

Etant en désaccord profond avec la politique municipale actuelle appliquée à notre commune, j'ai décidé de démissionner de mon poste de 4ème adjoint.
Je renonce à ce dernier et aux indemnités y afférent pour pouvoir reprendre ma liberté de parole en conservant mon poste de conseiller municipal, ceci, pour honorer le respect et les engagements que j'ai vis-à-vis des administrés et pour être en accord avec mes idées que je crois très bénéfiques pour Villiers-sous-Grez et qui ne sont ni écoutées ni appliquées.
Parmi ces idées, applicables dans des délais plus ou

moins proches, je souhaitais, par exemple, développer des commerces et services de proximité créant ainsi des rentrées d'argent, de l'emploi, vraies richesses pour notre commune et un confort de vie évident pour tous les villarons.
Autre exemple : je souhaitais développer la sécurité et le bien-être pour nos plus jeunes et nos plus âgés concitoyens.
Pour l'instant il n'est rien de tout cela.
En vous remerciant par avance pour votre compréhension et votre acceptation, je vous demande expressément que cette lettre soit publiée dans son intégralité dans le prochain Plume-Tambour.
Veuillez, Madame le Maire, agréer mes salutations distinguées.

Eric Fritz

Madame le Maire lui rappelle qu'il a été complètement absent du Conseil et du travail accompli par la municipalité pendant une année. Elle lui indique qu'il a pris la responsabilité du dossier «contrat triennal» un an auparavant et qu'il s'agit de sécurité routière. Madame le Maire lui indique que lors d'une réunion avec l'OPAC le matin même le groupe avait travaillé sur le projet de commerce de proximité mis à réflexion dès les premiers contacts avec l'OPAC.

RSA : Revenu Solidarité Active
Michèle Ferré a assisté à une réunion sur le RSA le 23 juin à Melun. Le RSA a été mis en place en 2008-2009 à partir de lois et de décrets que la CAF, à l'origine de cette rencontre, a rappelés. Le RSA va remplacer le RMI et API (allocation parent isolé), mais il doit aussi favoriser un retour à l'emploi et lutter contre la pauvreté. Pour obtenir le RSA, il faut avoir 25 ans et en faire la demande auprès de la CAF dont dépend le demandeur. Un dossier sera constitué et étudié par la CAF qui tranchera. Un point info est ouvert au siège de chaque antenne de la CAF.

Concert exposition le Bulot en janvier
Suite à la réunion du jury de l'appel à projets artistiques, le projet «l'exposition concert» sera accompagné par le Parc Naturel Régional du Gâtinais à hauteur de 1 000 €. Ce financement porte sur le poste «cachet artiste» du budget.

Dotation exceptionnelle à la commune de 420 € pour l'émission de cartes d'identité.

Remerciement des associations (Gym volontaire, Tennis club, Croix Rouge) pour la subvention accordée.

Invitation le 3 octobre pour la journée multisports handicapés, à Nemours.

Intercommunalité
Brigitte Delahaye Audrain et Michèle Ferré ont assisté à la réunion du 10 juin à Buthiers sur l'intercommunalité. La réflexion a porté sur le bien-fondé de cette union des communes qui est, pour le moment, proposée, mais qui nous sera imposée en 2011. Nombreux sont ceux qui préconisent une union des communes de notre canton, plutôt qu'une union avec des communes plus importantes en nombre d'habitants (ex : Fontainebleau ou Nemours ou Milly...). Une prochaine réunion est prévue le 9 juillet à La Chapelle la Reine. Le Conseil se prononce pour une union des communes du canton.

Succès confirmé du concert Proquartet du 23 mai dernier
Remerciements de l'association pour l'accueil de la commune lors de cette manifestation.

Demande de Frédéric de Araujo d'intégrer la commission PLU
Le Conseil donne son accord.

Tableau des présences des conseillers et des employés communaux durant l'été (à consulter en mairie si besoin).

Dates des conseils municipaux 2009/2010
Mardi 8 septembre 20h45
Lundi 5 octobre 20h30
Jeudi 5 novembre 20h30
Mardi 8 décembre 20h30
Lundi 11 janvier 20h30
Jeudi 11 février 20h30
Lundi 8 mars 20h30
Mardi 30 mars 20h30
Jeudi 15 avril 20h45
Lundi 17 mai 20h45
Mardi 29 juin 20h45

Monsieur Alain Quantin donne sa démission de la vice-présidence de la commission jeunesse et sports et propose ses services en fonction de ses compétences techniques.

La séance est levée à 0 h 30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2009

Présents : Mme Brigitte Delahaye Audrain, maire, Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Paul Shelton, Alain Champion, Alain Quantin, Eric Fritz, Mireille Permanyer, Françoise Hubert, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy.
Absents : Marc Rousseau, Jean-Michel François donne pouvoir à Françoise Hubert.
Secrétaire : Michèle Ferré

DELIBERATIONS

Approbation du Conseil du 30 juin 2009
- Remarque d'Yves Lechevallier concernant le contrat triennal: pour plus de clarté dans le propos « Suite à une réunion le 9 juin 2009 de la commission « contrat triennal », monsieur Eric Fritz devait présenter le cahier des charges à envoyer aux entreprises » est remplacé par « Suite à une réunion le 9 juin 2009 de la commission « contrat triennal », monsieur Eric Fritz devait présenter le cahier des charges du projet soumis au Conseil pour envoi aux entreprises »
- Remarque d'Alain Champion qui regrette que sa demande de remise en état de 2 chemins de la commune n'ait pas été notée dans le compte rendu.
- Remarque d'Eric Fritz qui note que la demande faite par Alain Quantin concernant l'acquisition d'un défibrillateur, par la commune, n'a pas reçu de réponse. Alain Quantin avait indiqué que certains villages près de Villiers se sont équipés de défibrillateurs à placer dans des endroits stratégiques. Il demandait au Conseil municipal d'étudier la question d'une acquisition.
Depuis quelques mois, le prix d'un défibrillateur a chuté, il est proposé à environ 1 400 € HT. Il pourrait s'avérer indispensable lors de différentes manifestations à Villiers.
Voici quelques chiffres que les professionnels ont cités :
70 000 le nombre d'arrêts cardiaques en France
200 le nombre de décès dus aux arrêts cardiaques en France par jour
4% le taux de survie lorsque la défibrillation est pratiquée à l'arrivée des secours
40% le taux de survie lorsque la défibrillation est pratiquée avant l'arrivée des secours
Mme le Maire souligne que ce sujet a été abordé en fin de Conseil et qu'il mérite un approfondissement sur le lieu d'implantation. Le problème est nettement posé aujourd'hui.

Contrôle comptable
Le trésor public demande une décision modificative pour abonder le chapitre 01 de 78,31 €. Il s'agit de fournitures non stockables (EDF) qui seront prises sur la ligne 022 « dépenses imprévues ».

Compte de gestion 2008
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.
Budget principal : mis à délibération au prochain Conseil.
Assainissement : vote à l'unanimité.
Service des eaux : vote à l'unanimité.

Réactualisation de la taxe de raccordement et d'assainissement
Le montant de la taxe datait du 9/11/1993 et s'élevait à 1000 F.
Madame le Maire avait pris contact avec la SAUR pour connaître les montants des taxes dans les communes limitrophes. Le coût moyen d'un branchement est de 1 500 €. La commune pouvait choisir de maintenir ou supprimer la taxe en rehaussant la surtaxe pour tout ce qui concerne l'assainissement.
Le Conseil à l'unanimité vote pour le maintien de la taxe et l'actualise en portant le montant à 1 000 €.

Cotisation Mission Locale
La mission locale nous sollicite quant à une cotisation pour 2009 d'un montant de 772,00 €.
Les années précédentes la commune de Villiers n'a pas donné de participation.
La Mission locale aide les jeunes de 16 à 25 ans. Sachant que le Conseil Général ne verse plus de subvention, que les difficultés s'accroissent pour la Mission et que 2 jeunes de Villiers ont bénéficié de cette aide, Mme le Maire prend l'avis des conseillers qui proposent un versement de 350 €. (A titre de comparaison Bougligny et Grez ont versé l'an dernier 500 € ; La Chapelle la Reine 1 572 €). Vote à l'unanimité.

Intégration de Villarons dans les commissions
Nelly Amiot et Patrick Boireau à la Sécurité Routière ; Joanny Poulain à Jeunesse et sports.
M.-F. Champion et M. Ferré reprennent le dossier du contrat triennal laissé par Eric Fritz.

Subvention exceptionnelle
Le Coq Chantant obtient une subvention exceptionnelle de 500 € pour un spectacle, donné dans le cadre des Fêtes de Mai, n'ayant pas atteint ses objectifs. Vote à l'unanimité.

SATESE
Le SATESE offre une assistance technique départementale au profit des services d'eau et d'assainissement des communes. Le Conseil général veut maintenir cette activité et propose une convention contractualisant les services et permettant de continuer à apporter une assistance. Cette assistance est gratuite pour les communes de moins de 1 000 habitants.
Mme le Maire a pris contact avec ce service. Le problème des boues peut être étudié par le SATESE qui accepte de se déplacer. Vote à l'unanimité de la signature de cette convention.

Intercommunalité
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'une structure intercommunale au périmètre du canton de la Chapelle la Reine, mandate l'association de l'Amicale des Maires du canton de la Chapelle la Reine pour conduire une étude de faisabilité avec le soutien juridique et financier d'un bureau d'études spécialisé, s'engage à participer financièrement à cette opération au prorata de sa population dans la limite d'un budget global à 20 000 € HT.
Un mail signé de madame Jory, présidente de l'Amicale des maires du canton de la Chapelle la Reine nous précise que le cabinet Sémaphores sis à Paris a été choisi et qu'il sera demandé une cotisation de 1,60 € par habitant permettant de couvrir les frais de cabinet, de secrétariat et administratifs.

Spectacles à venir
Serge Bulot : Exposition spectacle de musique sur une durée d'une semaine en janvier 2010, coût : 3 000 € , le PNR accorde une subvention de 1 000 €. Un appel aux écoles et collèges sera fait pour assister à ce spectacle moyennant une faible participation financière. (ce spectacle convenant tout à fait à des scolaires.).
Autre spectacle : Emma la clown et Catherine Dolto le 7 novembre. Coût 1 200 €. Vote : 1 abstention, 13 pour.

INFORMATIONS

Réponse à la lettre de démission du poste d'adjoint d'Eric Fritz
Suite à la lettre de démission d'adjoint d'Eric Fritz en juin dernier, une réponse rédigée par J.-M. François est lue par F. Hubert au Conseil en présence d'Eric Fritz. Ce courrier a été envoyé à tout le Conseil fin août.

Eric,

Lors du dernier Conseil, tu as présenté ta démission de ton poste d'adjoint au maire en invoquant ton désaccord sur les politiques de sécurité routière et de création de commerces à Villiers.
Nous en sommes attristés, car tu prives ainsi la commune d'un de ses adjoints largement élu. Tu te prives aussi de la possibilité d'agir au cœur du Conseil. Mais cela est ta décision et nous la respectons.
Seulement, tu mets en cause le travail effectué par le Conseil et nous nous devons de te répondre.
Concernant la sécurité routière, le travail fait rue G. Bachet est la preuve de son importance pour nous. Tu as été longtemps absent et peut-être ne t'en es-tu pas rendu compte, mais cette mise en place est le résultat d'un travail préalable considérable, qui a requis beaucoup d'énergie tant au niveau de la commission sécurité routière qu'au niveau des employés municipaux.
Oui, le travail va continuer, mais il faut d'abord tirer les conclusions de ce qui a été fait, puis définir les autres priorités.
Pour ce qui est des commerces, nous te rappelons qu'un engagement écrit de l'O.P.A.C. a été obtenu pour la création d'un espace dédié à un commerce de proximité, ou à une entreprise libérale de santé. D'une façon plus générale, tous les conseillers se sont exprimés favorablement à la création de commerces ou d'entreprises à Villiers.
Tu sais bien que l'échelle de temps nécessaire à ces projets est graduée en mois voir en années, de plus leur concrétisation n'est pas sujette à notre seule volonté. Les désavouer au bout de 18 mois comme tu le fais nous paraît prématuré.
Maintenant, si tu juges que les projets n'avancent pas assez vite ou dans de mauvaises directions, nous serons heureux d'avoir tes idées et ton énergie pour les pousser plus avant. Car, jusqu'à présent, le Conseil n'a rejeté aucune de tes actions pour la commune.
Bien à toi,

Des conseillers municipaux

Monsieur Magert dit qu'il ne signera pas ce courrier car il ne veut pas juger. Monsieur Alain Champion dit qu'il n'a pas besoin de lettre sous forme de pétition pour dire ce qu'il pense.

Eric Fritz présente un courrier de réponse

Vous vous méprenez sur le sens de ma lettre.
Je ne critiquais pas le travail des conseillers, mais j'exprimais mon ressenti personnel sur ce qui se passe dans cette municipalité.
Selon moi, un Conseil municipal est comme un

orchestre et le Maire en est le chef d'orchestre, c'est-à-dire celui qui est responsable du rythme et de la qualité de la prestation et ceci en rapport avec sa vision du futur pour la commune et la volonté qu'il mettra pour réaliser ses projets. Malheureusement, pour moi, il n'y a pas de rythme dans ce Conseil municipal et la qualité de la prestation est faible.
Il est indiqué que je démissionne en invoquant mon désaccord sur les politiques de sécurité routière et de création de commerces à Villiers. Je souhaite répondre. Il est indiqué dans ma lettre que ce ne sont que quelques exemples de désaccords.
Il est écrit dans ce courrier que je me prive de la possibilité d'agir au cœur du Conseil. Je réponds par la négative, puisque je reste conseiller.
Il est écrit que concernant la sécurité routière rue Gabriel Bachet, les installations réalisées sont le résultat d'un travail préalable considérable. Selon moi, il n'a pas été assez approfondi et les décisions prises sont mauvaises. Le travail réalisé rue Gabriel Bachet me semble dangereux pour les usagers et c'est pour cela que j'avais envoyé un mail à notre Maire, quelques jours après la réalisation des travaux, pour lui demander de tout enlever et de revoir les choses pour des raisons de sécurité.
En ce qui concerne les accords pris avec l'OPAC, pour la création d'un espace dédié à un commerce de proximité, ou à une entreprise libérale de santé, je regrette le « ou » qui indique que rien n'a été travaillé sur ce sujet. Je fais partie d'une commission « projets d'économie locale ». En 1 an ½, je n'ai reçu aucune convocation ! Est-ce un manque de volonté, un manque de rythme... ? Il ne suffit pas d'être uniquement favorable à la création de commerces ou d'entreprises à Villiers, il faut mener des études.
Il est écrit que jusqu'à présent, le Conseil n'a rejeté aucune de mes actions pour la commune. Avant de parler d'actions, aurait-il fallu tout d'abord que mes propositions soient retenues. Quelques exemples : la création d'une zone artisanale lors de nos travaux sur le PLU a été rejetée. Alors expliquez-moi comment attirer des entreprises ?
Le fait de différer certains travaux, ne semblant pas pour ma part urgents, aurait permis de réaffecter les sommes pour la sécurité de nos Villarons.
Pour terminer, il est dommage de ne pas rappeler dans votre lettre ce que j'ai dit lors du dernier Conseil au sujet de la sécurité routière : mon fils de 8 ans, allant à l'école, a dû régulièrement marcher sur la chaussée rue de Larchant à cause des voitures garées sur les trottoirs (notamment dans le virage).
J'ai adressé un mail à notre maire fin mai, avant la parution du Plume-Tambour de façon à lui demander de bien vouloir faire paraître un article clarifiant, pour les Villarons, les règles à appliquer pour le stationnement dans les rues autres que la rue Gabriel Bachet. J'ai insisté sur le fait que les voitures doivent avoir leurs 4 roues sur la chaussée. Madame le Maire m'a répondu que cela n'était pas sûr et qu'il fallait qu'elle revoie la gendarmerie pour clarifier ceci et qu'il était urgent d'attendre avant de faire paraître un article. J'ai été très surpris d'une telle réponse plus d'un an après notre élection alors que dans n'importe quel livre du code de la route, le stationnement est expliqué.

Eric Fritz

Madame le Maire expose des faits concrets concernant l'implication d'Eric Fritz dans le Conseil. Elle lui rappelle qu'il a été complètement absent de la vie du Conseil municipal sans donner aucune nouvelle et sans répondre aux mails pendant six mois. Elle lui rappelle qu'il s'est très rapidement désintéressé de la commission « information et communication » dont il avait demandé la vice présidence avant de démissionner de ce poste, alourdissant ainsi la tâche des autres conseillers présents dans cette commission. Qu'il a, de même, choisi de prendre en charge le dossier du contrat triennal pour l'abandonner quelques mois plus tard sans y avoir travaillé avant de le reprendre en mai dernier pour le laisser définitivement en juin. Eric Fritz reconnaît l'exactitude des faits énoncés.
Elle lui indique que notre travail au quotidien dans la commune peut aller jusqu'à aller chercher du pain dans le village voisin quand la boulangerie est fermée et que cet été, malgré un mail et un message sur le téléphone portable, il n'y a eu aucune réponse de sa part.

Eric Fritz souhaite que les Villarons soient informés que pendant son absence pour des raisons familiales graves, il avait renoncé à sa rémunération d'adjoint.
Madame le Maire précise qu'en effet Eric Fritz a renoncé à ses indemnités d'adjoint non pas de façon spontanée mais quand elle l'a eu rencontré pour lui demander d'y renoncer jusqu'à ce qu'il revienne, n'étant plus présent dans la vie du Conseil depuis déjà plusieurs mois.

Distribution du journal *l'abeille du parc*
Le PNR sollicite la commune pour la distribution du journal, cela semble possible si le journal vient à Villiers (comment ? ça reste à voir) car il est difficile d'aller le chercher au nord de l'Essonne.

Mise en conformité de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune
Un devis a été réalisé par l'entreprise Forclum pour un montant TTC de 49 525,52 €. Pour l'éclairage, nous avons des lampes au sodium et des lampes ballon fluo. Ces dernières en 2011/2012 ne seront plus aux normes européennes et ne seront plus commercialisées.

Remerciements suite à subventions
Le club des sages, la fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale remercient la commune des subventions accordées pour l'année 2009.

Lettres du Conseil général
Quelques points ont été relevés qui concernent notre vie quotidienne :
Le Conseil Général a décidé de faire un effort sur les dépenses d'administration générale.
Les transports pour aller à la piscine concernant l'apprentissage de la natation à l'école élémentaire ne seront plus soutenus.
Une bourse pour les étudiants de 3ème cycle de médecine d'un montant annuel de 12 000 € sera versée pendant 36 mois maximum en échange de l'engagement d'exercer pendant 5 ans en Seine-et- Marne.

Débardage animal du Rocher St Etienne
Le projet avance, une réunion est prévue le 16 sept avec les partenaires prêts à s'engager financièrement aux côtés de notre commune. Un mandat de négociation est donné par le Conseil pour mener à bien cette action. Vote sur le mandat dont le résultat sera soumis au Conseil : 1 contre, 2 abstentions, 10 pour.

Don d'une parcelle
Une parcelle de 19 m2 en haut de la Rue de Larchant est donnée à la commune par Mmes Dolléans et Carette. Cette parcelle est invendable car il y a une borne d'incendie. Le Conseil accepte si les donateurs participent pour moitié aux frais de notaire. Vote à l'unanimité.

Grippe A H1N1
Un plan de continuité des activités communales a été transmis à la préfecture au mois d'août. Un achat de masques a été réalisé. Les employés communaux ont reçu des instructions concernant l'hygiène dans les locaux communaux.

Dossier Sandra Olivier
Elle demande une subvention pour participer aux championnats de course d'orientation qui auront lieu en Australie. Mme le Maire propose 200 €. Vote à l'unanimité.

Remerciements de M. et Mme Surget adressés au Conseil municipal pour leurs noces de diamant.

Une lettre du Préfet attire l'attention des **propriétaires de « chiens dangereux »**. Une information précise sera donnée par le Plume-Tambour afin que les personnes concernées puissent faire le nécessaire pour le respect de la loi.

Devis pour le parking de l'école : 11 000 €.
La réalisation des travaux de la rue de la Garenne et du parking du foyer rural s'est faite dans de très bonnes conditions.

Offre de l'association « Agir pour Villiers »
Eric Fritz prend la parole au nom d'une association nommée : « Agir pour Villiers » dont il déclare être le président et offre aux Villarons un défibrillateur automatique de la part de cette association.

La séance est levée à 0 h 10.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2009

Présents : Mme Brigitte Delahaye Audrain, maire, Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert, Mireille Permanyer, Alain Champion, Jean-Michel François, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Alain Quantin, Paul Shelton.
Absents : Eric Fritz, Ludovic Jeannotin, Marc Rousseau.
Secrétaire de séance : Roger Magert.

DÉLIBÉRATIONS

Le compte-rendu du Conseil du 8 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Parcelles forestières
Nelly Amiot nous fait part d'un projet de regroupement de parcelles forestières. Pour assurer une bonne gestion, il faudrait regrouper les petites propriétés : la propriété forestière connaît un grand morcellement, la surface moyenne d'une parcelle se situe autour de 1 200 m² ce qui entraîne des difficultés de repérage de parcelles et des difficultés d'exploitation. Le Conseil général est favorable à ce projet et prendrait à sa charge l'intégralité des frais de notaire et d'enregistrement dans la mesure où 20 à 25 % des propriétaires seraient intéressés. Pour information, nous avons 306 parcelles sur 27 hectares. Le géomètre du Conseil général se chargera de prendre contact avec les familles concernées.
Ce regroupement de parcelles est proposé sur la base du volontariat en procédant à des échanges de parcelles sur un territoire donné pour une valeur sensiblement égale.

Nelly Amiot a réalisé l'étude préalable sur les lieu-dits le Golet, les Mortonneries de bleu, les Rouillères soit environ 27,3604 hectares.
La question est posée par Madame le Maire : le Conseil municipal est-il favorable à ce que la municipalité soit le solliciteur auprès du Conseil général pour la mise en place du projet ? La réponse est affirmative à l'unanimité.

Plan communal de continuité des activités et de lutte contre la pandémie grippale
L'école est sous la responsabilité du RPI.
Le texte proposé par Madame le Maire concernant les responsabilités de chacun est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Défibrillateur
Une formation gratuite est proposée aux villarons par la mairie en association avec la Croix Rouge Française pour l'utilisation du défibrillateur de la commune. La formation sera à hauteur de 3 € par personne formée prise en charge par la commune. Chaque formation durera environ 1 h 30 et sera suivie d'une collation. Le foyer paraît le lieu le mieux adapté pour stocker l'appareil qui est actuellement à la boulangerie. Les réponses pour la formation se feront en mairie. Le coût de la formation est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Décision modification budget assainissement
Madame le Maire demande au Conseil municipal d'effectuer une décision modificative sur le budget du service assainissement :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022 Dépenses	785,78	-400 ,00	385,78
6061-Dépenses	150,00	400,00	550,00

Les membres du Conseil acceptent cette décision à l'unanimité.

Décision modification pour le parking du foyer
Madame le Maire demande au Conseil municipal d'effectuer une décision modificative sur le budget communal afin de régler une facture d'entretien de voirie.

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022 Dépenses	19 166,01	-11 100,00	8 066,01
61523-Dépenses	15 000,00	11 100,00	26 100,00

Les membres du conseil municipal acceptent cette décision à l'unanimité.

Achat d'un vidéo projecteur et d'un écran adapté
Il est possible d'acquérir l'ensemble pour environ 2 500 €.
Alain Quantin se charge avec Yves Lechevallier de se renseigner pour d'autres propositions en vue du prochain Conseil municipal. Il n'y a pas d'urgence dans l'immédiat pour ce projet.

Compte de gestion « commune » exercice 2008
Approbation du Conseil à l'unanimité.

Budget principal de la caisse des écoles de Villiers-sous-Grez
Approbation du Conseil à l'unanimité.

Changement de la date du prochain Conseil municipal
Le prochain Conseil aura lieu le vendredi 6 novembre 2009 à 20 h 30 à la salle du conseil.

Saleuse
Roger Magert est allé chez LERAY pour un devis de distributeur de sel à adapter sur notre tracteur : le montant est d'environ 1 500 €. Alain Champion propose de nous céder un semoir à engrais. Il nous restera à acheter une rampe de signalisation lumineuse. Alain Champion accepte de se charger de l'achat.

Abris bus
L'aménagement des 5 points d'arrêt de bus a reçu l'estimation de l'administration à 81 938 € HT, avec un délai de réalisation de 2 mois.
5 sociétés ont répondu positivement : SATP, VETRA, AVA, SAS TPR VAUVELLE et SCREG. La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 septembre 2009 pour valider les candidatures et ouvrir les enveloppes des offres. L'analyse a été réalisée par Madame Chalon de la DDEA, la société SCREG a été retenue car la mieux placée pour un montant HT de 71 519,25 € soit 85 537,02 € TTC. Les travaux sont prévus pour le mois de novembre 2009, le Conseil retient et approuve à l'unanimité le choix de cette entreprise.

INFORMATIONS

Terrain d'accueil des gens du voyage
Madame le Maire nous fait part de la lettre de Monsieur le Préfet au Président du Syndicat mixte d'étude et de programmation de Fontainebleau et sa région concernant l'accueil des gens du voyage. « Sans terrain d'accueil, obligation conforme au schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage en Seine-et-Marne, aucune commune du SMEP de Fontainebleau et sa région ne peut bénéficier de la procédure d'expulsion administrative en cas d'installation illégale des gens du voyage sur son territoire. »

Compte d'affermage Eau potable et assainissement
La Saur a effectué un versement représentant les soldes des surtaxes de l'année 2008 :
- sur le budget assainissement d'un montant de : 12 430,81 €
- et sur le budget de l'eau d'un montant de : 7 227,39 €

Intégration dans la nationalité française de monsieur Lahlah Said
Monsieur Magert représentait la municipalité lors de la cérémonie avec le sous-préfet de Fontainebleau pour l'intégration dans la nationalité française de monsieur Lahlah Said.

Nouvelles des commissions
Marie-France Champion, en charge du contrat rural – réfection de l'Eglise Saint-Etienne, dont les travaux devaient commencer en novembre, informe le Conseil que Monsieur Moulin, architecte en chef des Monuments historiques, a quitté les bureaux de Fontainebleau sans nous avertir. Monsieur Labrosse – Monuments historiques – doit nous adresser fin octobre un dossier à ce sujet.

CCAS : Roger Magert, suite à un rendez-vous avec les établissements l'Abeille Royale, traiteur à Corbeilles-en-Gatinais, a retenu les propositions prises en réunion par les membres du CCAS pour le repas des anciens.

Culture et animation : le tennis de Villiers-sous-Grez s'occupera de l'animation du Téléthon qui aura lieu le 5 décembre 2009.

La commission sécurité routière a rencontré monsieur Ballereau et monsieur Morlot de l'agence routière territoriale. Monsieur Ballereau s'engage à créer une zone '70' avec interdiction de doubler, du plateau à l'entrée du village en provenance de la Chapelle la Reine. Il s'engage également à demander au Conseil général un arrêté permettant de créer une zone de retournement à la sortie du village en direction de la Chapelle la Reine au niveau des chemins, zone déjà utilisée à cet effet.

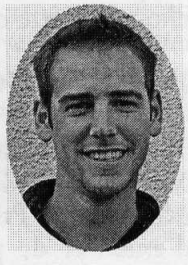
23 h 40 – Fin du conseil municipal.

EMPLOYÉS COMMUNAUX

Comme informer du fonctionnement de la commune est un des objectifs du Plume-Tambour, un article sur les travaux communaux et ceux qui les réalisent s'imposait.
Alors que les travaux à réaliser nous sautent aux yeux, ceux réalisés passent souvent à l'oubli. C'est une des injustices envers ceux qui ont peiné. Injustice que nous allons partiellement corriger en vous présentant ici trois de nos employés communaux, l'organisation de l'équipe ainsi que quelques travaux de ces derniers mois.

L'équipe





Pascal Viratel est depuis 18 ans au service de la commune. Ayant le permis poids lourds, il prend en charge la conduite du grand tracteur.
Jean-Raymond Leroy, depuis 15 ans à la commune, s'il a aussi le permis poids lourds, ses domaines de prédilections sont la peinture et le bricolage.
Benoît Debu, depuis 2 ans à la commune, sa formation de paysagiste est bien sûr au service de nos espaces verts et boisés.

Ils se réclament avant tout polyvalents, d'ailleurs la variété des travaux dont ils ont la charge ne leur laisse pas le choix. De plus, la répartition des tâches ne se fait pas en fonction des spécialisations mais en fonction des disponibilités.

L'organisation
Tous les mardis, les employés communaux ont rendez-vous avec le Maire, qui leur transmet leur planning pour la semaine à venir. Ce planning est établi en fonction des travaux programmés, mais aussi en fonction des demandes des villarons.
Il arrive fréquemment que le planning soit chamboulé par un évènement nécessitant l'intervention immédiate de nos employés, comme la tempête de l'année dernière.

Travaux communaux
Les travaux consistent essentiellement à de l'entretien. Entretien des sites communaux comme le cimetière, le stade ; entretien des biens communaux foyer, vestiaires du stade, mairie ; et entretien de la voirie et des chemins.
Il y aussi les services que rendent les employés

comme préparer et ranger le foyer lors d'évènements ou la coupe et la livraison du bois pour les anciens.

A titre d'exemple, voici une énumération, très incomplète, des derniers travaux :

- Nettoyage et peinture de l'intérieur du foyer
- Peinture des barrières du terrain de football
- Mise en place et réparation du grillage de l'aire multi-sport
- Remplacement des pains de planche du terrain de boules
- Désherbage du cimetière
- Peinture de la signalisation horizontale (stop, cédez le passage, stationnement)
- Ramassage des feuilles
- Nettoyage des déchets sauvages
- Prise en charge des dégâts de la tempête de l'année dernière
- Peinture des vestiaires du stade
- Tonte et taille de haie
- Mise en place des décorations de Noël
- Préparation et rangement du foyer
- Désherbage des rues
- Nettoyage des panneaux de signalisation
- Pose et changement des cônes de signalisation de stationnement
- Salage des routes en cas de gel
- Remise en état de la bordure des rosiers du foyer
- Aide manutention à l'école
- Arrosage des fleurs
- Comblement de trous dans la chaussée et les trottoirs
- ...

Message des employés

Lors du nettoyage de la voirie, les employés ont constaté que des déchets à destination de la déchetterie tombaient sur la chaussée. Ils nous demandent donc de bien vérifier leur arrimage avant les trajets. Le déblaiement des conteneurs du foyer leur prend du temps alors que ces conteneurs sont à l'usage exclusif du foyer. Ils nous demandent donc de ne plus les utiliser pour des déchets personnels. Merci pour eux d'en tenir compte.

Pour tous ces travaux, mais aussi pour l'entrain et la jovialité avec lesquels ils sont réalisés, le conseil municipal tient à remercier, Pascal, Jean-Raymond et Benoît de leur dévouement à la municipalité.

Pour terminer, si vous constatez des travaux à réaliser, merci de les signaler à la mairie qui se chargera de les ajouter au planning.

Jean-Michel François



« UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI »

Le projet de Charte 2011-2023 est soumis à enquête publique du 5 octobre au 7 novembre.
Le texte complet est consultable à la mairie. « L'ESSENTIEL » du projet de Charte est à votre disposition à la mairie sous la forme d'un livret de 12 pages.
Il reprend les axes des engagements et objectifs que les signataires se sont fixés dans une « stratégie concertée pour un projet partagé » :
- agir pour la préservation durable des richesses du territoire ;
- mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement ;
- mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.

L'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale du territoire, des personnes qui y vivent, y travaillent, s'y implantent ou y passent, dans l'objectif d'y respecter le territoire.

La capacité d'un Parc à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa Charte est un moyen de protection et de valorisation. C'est aussi en réalisant des actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue à préserver ses patrimoines.

Le registre d'enquête publique est ouvert à la mairie pour recevoir vos observations et vos propositions sur le projet de charte. N'hésitez pas à donner votre avis.

Katherine Moussaud

ICI LA TERRE

Suite de la série d'articles sur le développement durable initiée dans le précédent Plume Tambour.

En cet automne 2009, nous nous intéresserons plus particulièrement au pilier « environnement » du développement durable qui conditionne l'existence des deux autres piliers : le pilier« social » et le pilier « économique ».

A quoi correspond le pilier « environnement » ?
Nous sommes habitants de la planète Terre. Tout ce qui est nécessaire à notre vie vient d'elle : terres pour l'alimentation, minerais pour les objets, énergies fossiles pour les transports, le chauffage, l'eau sans laquelle la vie serait impossible ….Les gaz à effet de serre produits par les activités humaines provoquent le réchauffement climatique qui touche directement les milieux naturels, la végétation…

Il existe un outil pour évaluer l'impact global des actions humaines. Son nom : **empreinte écologique.** Le World Wild Fund –WWF (Fonds Mondial pour la Nature) en donne la définition suivante :
« C'est la mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. L'empreinte écologique est la demande, elle vient du consommateur. La biodiversité est l'offre, elle est le producteur de ressources naturelles »

Une des composantes de l'empreinte écologique est le **bilan-carbone**.
Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, toute entreprise, activité administrative ou associative peut légitimement s'intéresser aux émissions qu'elle génère. Afin d'agir, il est nécessaire d'établir un bilan pour connaître ses marges de manœuvre.
Un exemple nous vient d'un observateur belge qui a lu l'étiquette figurant sur le paquet de haché de porc maigre acheté dans la grande distribution au prix de 6,54 € le kg. Le porc est né au Canada, a été élevé en Australie, abattu quelque part en Belgique, dépecé ailleurs dans le même pays. La distance parcourue est d'environ 35 000 km. Le bilan-carbone du transport de ce qui deviendra le paquet de porc haché encourage à lire les étiquettes et à privilégier l'achat de produits frais locaux.
Notre action au niveau quotidien et local est nécessaire pour, au moins, essayer d'éviter d'en rajouter. Le premier niveau pour nous, habitants de la campagne, est de maintenir la biodiversité qui représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels elles vivent.

Par quels moyens agir à notre niveau quotidien et local ?
En utilisant ceux que la nature nous offre.
Imaginez une méthode de culture qui vous permette d'obtenir légumes et fruits sans arrosage, sans désherbage, sans labourage et dans le respect complet de l'environnement.... Tentant...
Eh bien, le bois raméal fragmenté – BRF c'est ça.
Le site Internet de « Terre Vivante » nous le présente :
http://www.terrevivante.org/247-mieux-que-le-compost-le-bois-rameal-fragmente-.htm

Recréer un humus forestier
En fait, tout se passe comme si on reproduisait, en les accélérant, les processus en œuvre dans la formation de l'humus forestier. Les bois raméaux, extrémités des branches des arbres de diamètre inférieur à 8 cm, concentrent 80 % de tous les nutriments des arbres. La plupart de ces nutriments sont assez facilement dégradables. L'un d'eux, la lignine – matériau carboné qui assure la rigidité et la durabilité du bois – l'est beaucoup moins. Mais dans les petits rameaux, elle n'a pas encore acquis la stabilité qu'elle acquiert dans les plus grosses branches. Au contact du sol, après broyage des rameaux, cette lignine est rapidement attaquée par une famille de champignons, les basidiomycètes du sol, également appelés «pourriture blanche». Cette déconstruction de la lignine stimule considérablement la vie du sol en provoquant toute une série de transformations et elle produit de **grandes quantités d'humus**. L'utilisation directe des BRF permet de faire l'économie du processus du compostage, avec une efficacité supérieure puisqu'il n'y a ni montée en température, ni perte d'éléments.

Produire et utiliser des bois raméal fragmenté –BRF
Le diamètre des rameaux ne doit pas être supérieur à 7 cm **La coupe** doit se faire en hiver, jusqu'à fin février. Toutes les essences sont bonnes à utiliser particulièrement les arbres à forte teneur en tannins (chêne, hêtre, érable...). Les résineux sont à éviter. Pourquoi ?
Un expert indique que ce n'est pas pour des questions d'acidité comme on entend souvent, mais parce que les résineux sont des plantes archaïques. Rien ne pousse sous les résineux, sauf des plantes de même nature. Ils empêchent les autres plantes de pousser.
Prévoir de transporter les tailles de thuya à la déchetterie la plus proche qui en période de coupe est submergée, d'autant que la valorisation des résineux par le compost pour les raisons indiquées ci-dessus est difficile. »
Une fois les branches coupées, il faut les **broyer**. Le broyeur à couteaux est le plus favorable pour cette opération (on trouve également des broyeurs à ciseaux ou à marteaux). On obtient un broyat par plaquette, pas compact, qui va favoriser l'apparition des champignons. Pour la granulométrie, on opte pour un résultat entre 3 à 5 cm, sur 4mm.
L'opération d'**épandage** doit s'effectuer rapidement après le broyage, dans les deux jours qui suivent. On répand sur la surface choisie environ 3 cm de broyat. Et on attend. Le broyat va faire seul son travail d'humification de la terre. On observera l'installation de champignons, le mycélium qui va y développer de nombreux filaments blanchâtres. Le pH du sol se neutralise.
Deux mois après l'épandage et après observation de la reprise de la vie biologique dans la terre, on effectue le **mélange** du broyat et la couche de terre sur environ 5 cm. Ensuite, on plante.

Et c'est tout pendant 4 ou 5 ans au bout desquels on répand à nouveau une petite couche de broyat dans les mêmes conditions.

Si en cet automne, vous avez prévu de planter **une haie brise-vent**, havre et garde-manger pour les petits animaux et les oiseaux, privilégiez **les essences locales** adaptées par définition à notre écosystème telles que : fusain d'Europe, églantier, symphorine, cornouiller blanc, aubépine, viorne obier...Dans un an ou deux, vous pourrez la tailler et obtenir du BRF pour votre jardin.
L'expérience montre aussi que l'utilisation directe des BRF évite le fastidieux bêchage, les microorganismes se chargeant du travail. De plus, le sol étant couvert toute l'année, les mauvaises herbes ne lèvent pas, sauf ... le liseron ! Alors, allez-vous tenter dès maintenant le BRF sur un coin de votre potager ?

Katherine Moussaud

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA DÉTENTION DE CERTAINS TYPES DE CHIENS

De quels chiens s'agit-il ?
2ème catégorie : chiens de races suivantes inscrits à un livre généalogique : Staffordshire terrier (pit bulls), american staffordshire terrier, Tosa, chiens de race Rottweiller ou assimilables inscrits ou non à un livre généalogique.
1ère catégorie : chiens non inscrits à un livre généalogique assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens des races cités ci-dessus et de race Mastiff (boer bulls).
Ces animaux peuvent avoir un comportement dangereux s'ils ne sont pas correctement éduqués par un maître informé et responsable. C'est pourquoi, la loi oblige, en ce qui les concerne, à certaines dispositions particulières.

Quelles obligations pour les propriétaires ou détenteurs de ces chiens ?
Ils doivent déclarer le chien en mairie, l'identifier et le faire vacciner contre la rage, disposer d'une assurance responsabilité civile.
Les chiens de première catégorie (males et femelles) doivent être stérilisés.
Les propriétaires de chiens de plus de huit mois doivent soumettre leur animal à une évaluation comportementale réalisée chez un vétérinaire (date limite : 21-12-2008 pour la 1ère catégorie et 21-12-2009 pour la 2ème catégorie) et suivre une formation de 7h pour la délivrance d'une attestation d'aptitude avant le 31-12-2009.
A partir du 31 décembre 2009, il faudra obligatoirement obtenir un permis de détention délivré en mairie. La délivrance de ce permis sera soumise aux conditions citées ci-dessus.

Chiens mordeurs
Tout chien, quelque soit sa race, ayant mordu une personne doit être déclaré en mairie par son propriétaire ou détenteur. L'animal devra être soumis à une période de surveillance vétérinaire et à une évaluation comportementale. Le résultat de cette évaluation sera communiqué au maire qui pourra imposer au sujet de ce chien les mesures appropriées.
Il est rappelé que la majorité des morsures est le fait de chiens de races non réputées « dangereuses » et qu'il convient de rester toujours très vigilants en particulier en présence d'enfants.

Les listes des vétérinaires et comportementalistes agréés sont disponibles en mairie.

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Cet observatoire a été initié par le Parc Naturel du Gâtinais Français. Notre commune fait partie de l'entité « Massif des trois Pignons – Bois de Larchant et Bois de la Commanderie » ainsi défini par le PNR. Désormais, à Villiers-sous-Grez sont implantés quatre points d'observation matérialisés par une petite borne scellée dans le sol.

Objectif de l'observatoire
Il s'agit d'un support pour aider les futures décisions d'aménagement et de développement du territoire. Ces observatoires sont placés sur le domaine public. Ils n'ont rien de répressifs ; ils ont pour but de nous aider à garder une certaine harmonie paysagère.
Concrètement, chaque année une photographie sera faite des différents points dans le but d'observer l'évolution du paysage.

Les géolocalisations de ces points sont les suivantes :
- Point 1 : les lisières forestières du plateau : CD 63 Route de Villiers à Ury. Objectif de veille : maintien des haies relictuelles et de la qualité des lisières boisées.

- Points 2 et 2 bis : le chemin d'exploitation de Villiers à Recloses et les clairières villageoises : CD 104 Route de Villiers à la Chapelle la Reine
Objectif de veille : suivi et maintien de l'accompagnement végétal (vergers, jardins,...) en périphérie. Veille sur la localisation et la qualité des extensions bâties (habitats agricoles) préservation du caractère rural des petites routes d'accès aux clairières.

- Point 3 : Hameau de Busseau, chemin rural 39
Objectif de veille : suivi et maintien de l'accompagnement végétal (vergers, jardins...) en périphérie. Veille sur la localisation et la qualité des extensions bâties (habitat ou agricole).

Dernière nouvelle
La compagnie Les allumettes Associées, courant 2010, viendra créer une animation autour de ces bornes. Nous vous tiendrons informés le moment venu.

Marie-France Champion

UN MOT DES COMMISSIONS

FAISONS UNE PROMENADE ENSEMBLE

La commission Culture et Animation veut mettre en place des itinéraires de promenades commentées sur le territoire de la commune, voire même, à empiéter légèrement aux alentours lorsqu'il s'y trouve un centre d'intérêt.
Dans un premier temps, nous allons recenser les points remarquables du village proprement dit et ceux du territoire communal y compris les points de vue intéressants pour leur panorama ou pour la lisibilité du caractère géologique de notre coin.
Nous avons besoin de vous pour cette première étape. Si vous connaissez une anecdote intéressante ou amusante attachée à un lieu de notre village et de notre commune, si vous connaissez un endroit qui présente un intérêt remarquable (une plante particulière, une borne, une cabane etc...) digne d'être commenté, signalez-le nous par un petit mot en mairie à l'attention de la commission Culture et Animation. Si vous ne vous sentez pas une âme de conteur, peu importe, nous irons discuter avec vous pour tirer matière à commentaire.
La deuxième étape consistera à la mise en forme de ces commentaires et à leur enregistrement.
La troisième à porter ces points d'intérêt sur une carte de la commune et des alentours en proposant plusieurs itinéraires qui seront sans doute en partie intégrés dans des circuits plus importants.
La quatrième à poser la signalétique de ces points et enfin la dernière à trouver des sites internet d'hébergement pour permettre aux randonneurs et aux simples promeneurs de télécharger cartes et commentaires référencés et faire ainsi mieux connaissance avec notre village. Nous espérons que vous aurez, vous aussi, l'occasion de profiter de ce nouveau service qui sera disponible sur place.
Pas mal d'obstacles à franchir et si vous nous aidez rapidement à passer le premier qui est le plus important nous gagnerons un temps précieux sur la mise en place de ce projet. N'hésitez pas, nous comptons sur vous !

Pour la commission Culture et Animation
Yves Lechevallier

SERVICE DE DÉCHETTERIE

Certaines personnes âgées non véhiculées rencontrent des difficultés pour évacuer leurs déchets verts ou toxiques qui ne sont jamais ramassés au porte à porte.
Si vous souhaitez les aider en vous en chargeant à l'occasion d'un transport de vos propres déchets à La Chapelle la Reine, merci de contacter le CCAS en la personne de Sylvie Lepage : 01 64 24 25 10.
C'est le CCAS qui mettra en rapport les volontaires et les bénéficiaires.
Merci d'avance pour ce geste de solidarité intergénérationnelle.

ORGANISATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2009-2010

La rentrée scolaire s'est bien passée dans notre RPI avec l'ouverture de la garderie de Recloses et le retour à une implantation normale pour chaque classe.

A l'école maternelle de Villiers, dirigée par Mme Armelle Henno, il y a deux classes pour un total de 45 élèves. La directrice s'occupe des petits et de certains moyens alors que Mme Françoise Sapronov a en charge les autres moyens et les grands. Les maîtresses sont secondées par Mmes Anne-Marie Leschier et Béatrice Robardelle, ATSEM, plus particulièrement chargées des soins à apporter aux enfants ainsi que de la préparation et de l'entretien du matériel et du ménage des classes. Mme Sylvie Lepage veille à la propreté des parties communes de l'école.

A l'école élémentaire de Recloses qui compte 4 classes, l'équipe enseignante est animée, en ce début d'année, par M. Jean-Christophe Porcher qui assure l'intérim de direction pendant le congé de maternité de Mme Sandrine Cerceau. Les élèves sont répartis de la façon suivante :
CP, Mme Laurence Charondière 18 élèves ;
CE1/CE2, Mme Michèle Silvio, remplaçante de Mme Cerceau, 20 élèves ;
CE2/CM1, Mmes Marie Orpheuille et Frédérique Wagner se partagent la classe à mi-temps avec un effectif de 22 élèves ;
CM2 M. Jean-Christophe Pocher 16 élèves.
L'entretien des locaux de l'école est assuré par Mmes Véronique Charrier et Paulette Blangis.

À la cantine, située dans l'annexe du foyer rural de Villiers, Mmes Dominique Edard, Saadia Didda, Véronique Charrier et Béatrice Robardelle ont en charge le service des repas, le ménage et/ou la surveillance des enfants. Le prix des repas est fixé cette année à 2,65 €. Il s'agit là du prix coûtant, les charges de personnel restant entièrement financées par le RPI pour réduire au maximum la participation des familles.

Vous pourrez trouver de plus amples détails sur la nouvelle garderie dans un article qui lui est spécia-

lement dédié, rappelons que c'est Mme Paulette Blangis qui s'occupe des enfants avant et après les horaires de classe. Le prix de la garderie dépend du temps passé sur place chaque jour.

Parlons enfin de Mmes Blangis, Charrier et Lepage qui accompagnent les élèves lors des transports par cars et assurent, avec Denis Boutet, la sécurité aux abords des écoles.

L'équipe du Plume-Tambour souhaite une très bonne année scolaire à celles et ceux qui entourent les petits villarons et les petits reclosiots au quotidien avec compétence, patience, et dévouement.

Françoise Hubert

RPI : OUVERTURE DE LA GARDERIE À RECLOSES

Saviez-vous que les travaux d'extension de notre école maternelle, achevés en 2006, ne représentaient qu'une première phase ? En effet, la deuxième et dernière étape consistait en la construction d'une garderie pré- et post-scolaire à côté de l'école élémentaire de Recloses.
Subventionnés par le Conseil Général et le Conseil Régional, dans le cadre d'un contrat rural, les travaux ont démarré en octobre 2008. Ils ont suivi leur cours pendant neuf mois – avec une pause de plusieurs jours au mois de janvier à cause du grand froid du début d'année. Des réunions régulières ont eu lieu entre architecte, entreprises et représentants du RPI pour faire le point sur les progrès du chantier et des problèmes éventuellement rencontrés.

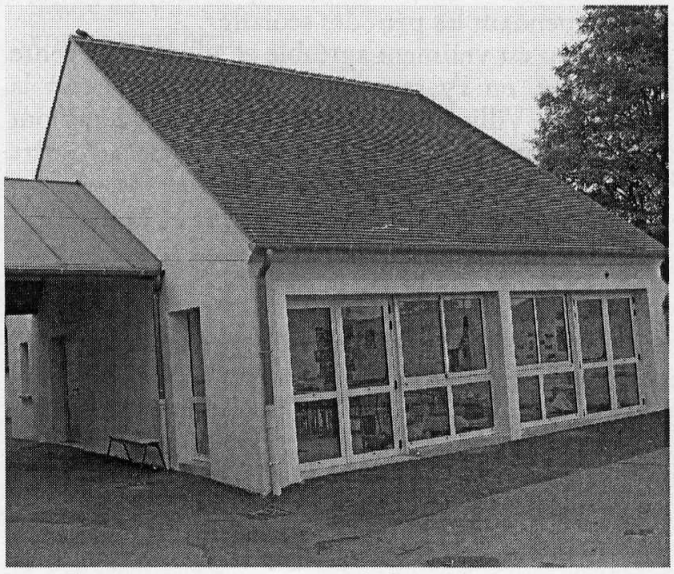
Pendant ce temps des aménagements ont été faits pour la sécurité des élèves – modification du parcours du car, arrivée des enfants par le chemin des Ouches derrière l'école, barrières de protection entre la cour et le chantier, et (dans la mesure du possible) programmation des travaux les plus bruyants les mercredis et vacances scolaires.
Enfin, tout a été terminé au mois d'août pour ouvrir comme prévu à la rentrée 2009. Nos petits villarons et reclosiots disposent désormais d'un très beau bâtiment neuf – grande salle pour les activités, toilettes, pièce de rangement et cuisine pour le personnel.

Vendredi 9 octobre, Mme Paulette Blangis, animatrice de la garderie, nous reçoit dans la salle d'activité.
La pièce, éclairée par de grandes baies vitrées, est aménagée essentiellement pour le jeu. Au sol, des tapis permettent aux enfants de s'installer autour des poupées, dînettes, voitures...De petites tables disposées ça et là attendent les amateurs de dessin ou de jeux de société. Quelques pupitres prélevés à l'école de Recloses sont destinés aux plus courageux qui profitent de ce temps de garderie pour faire leurs devoirs avec l'aide de Paulette si le besoin s'en fait sentir. Grâce à la grande table et à l'évier disposés au fond de la salle, il est possible de pratiquer aussi des activités manuelles et plastiques. Un « coin livres » est à la disposition des enfants qui cherchent un peu de calme entre deux activités.
Les jeux, jouets et livres proviennent essentiellement de dons des familles.

« Tout le monde est enchanté de la nouvelle garderie » nous déclare Paulette. « Même les parents qui n'étaient pas convaincus pendant les travaux sont enthousiasmés par le résultat maintenant que c'est terminé. Le bâtiment est beau et fonctionnel, c'est très plaisant aussi bien pour les enfants que pour moi. Il manque juste quelques aménagements intérieurs ».

La fixation des meubles de rangement nouvellement acquis et des portemanteaux devrait être réalisée prochainement pour permettre une meilleure organisation.
C'est, chaque jour, une moyenne de 10 enfants scolarisés dans notre RPI qui fréquente la garderie. Elle ouvre ses portes le matin de 7 h 45 à 8 h 45 et en fin de journée de 16 h 45 à 18 h 30 pour accueillir maintenant, dans de très agréables conditions, les enfants des familles dont les parents sont retenus par leur travail avant ou après les horaires de classe.
Pour plus de renseignements sur les modalités de garderie, contacter la mairie de Recloses au 01 64 24 20 29.

Paul Shelton et Françoise Hubert



Du Coté des Associations

ROCK'N SALSA

Au foyer rural de Villiers, les lundis aux heures suivantes :
19 h30 : Salsa avancé
20 h30 : Salsa débutant
21 h30 : Salsa intermédiaire
Tarifs : adhésion au club : 10 €/personne et inscription annuelle : 185 €/personne - 285 €/couple
1 cours gratuit
Il n'est pas trop tard pour commencer.

Nous organisons également **une soirée salsa le samedi 21 novembre au foyer rural**
20h30 : cours débutant salsa (suivi d'une initiation au kuduro)
Tarif entrée : 10 €/personne
Boissons soft et friandises à volonté
Tenue : soirée en noir et blanc

ENGLISH WORKSHOP

Les ateliers d'anglais « English Workshop, » de l'Amicale Villaronne, ont débuté le 30 septembre 2009 pour les élèves de maternelle et primaire, et le 3 octobre pour les collégiens (deux groupes ont été créés, suite aux différentes demandes).
Chaque élève a fait un cours d'essai avant de s'inscrire pour l'année, et il existe désormais trois groupes le mercredi matin (CM1/CM2, CE1/CE2, et Grande section maternelle/CP), et deux groupes le samedi matin (3ème/4ème et 5ème), tous les cours ont lieu à la bibliothèque de Villiers-sous-Grez, pendant les périodes scolaires.
« Ce lieu est vraiment agréable et adapté à ce genre d'activité, on s'y sent bien. Un grand merci à la mairie de Villiers et à l'Amicale Villaronne, qui ont rendu le projet possible. Quant aux ateliers, j'espère que les enfants s'amusent autant que moi ... ! » explique Jane Bonpaix.
See you soon !

TENNIS CLUB DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Rentrée de l'école de tennis
Les cours ont repris le 24 septembre au gymnase de La Chapelle La Reine sous la direction de Basile Leroy.
Les cours commencent à 17 h 30 et se terminent vers 22 heures.
Les élèves ont été répartis en trois cours, débutants, moyens et confirmés, mais cette organisation pourra être modifiée en fonction de nouvelles inscriptions. Il reste en effet quelques places disponibles.
Le prix d'inscription au cours est de 115 euros pour cette année (25 séances de cours, inscription au club et licence comprise).
Vu l'arrière saison que nous connaissons cette année, certains pensent que nous pourrions faire les cours sur les installations de Villiers. Effectivement si le temps s'y prête, le soleil se couchant à 19 heures il n'est malheureusement pas possible de jouer aussi tard. C'est pourquoi nous ne reviendrons jouer à Villiers qu'au mois de mai.

Quels sont les projets du club pour cette année ?
Participation au Téléthon 2009, le samedi 5 décembre 2009, au foyer rural dans l'après-midi, tournoi de ping-pong, concours intercommunal de vélo d'appartement, animations diverses.
Les personnes qui pourraient à cette occasion confectionner des tartes ou des gâteaux seront les bienvenues. Pour toute information contactez Pierre Champion 01 64 24 2178 ou champion.pierre@free.fr
Les autres projets du club : journée de nettoyage du tennis, fin mars ; nettoyage des courts également en mars ; journée d'animation du tennis pour les fêtes de mai, le dimanche 2 mai.

Pierre Champion

LE TAÏ CHI CHUAN, SECTION DE L'ESF AVEC LE QI QONG

On ne s'étonne plus de nos jours lorsque l'on voit, en forêt, dans les parcs ou parfois quelque peu à l'écart des regards, des hommes et des femmes évoluer de façon étrange, semblant danser au ralenti et prenant tour à tour des positions rappelant les arts martiaux. Ils font du Taï Chi Chuan,... cette discipline sportive et méditative qui marie physique et mental pour harmoniser le corps et l'esprit.

Le Taï Chi Chuan est, dit-on, né dans la nuit des temps, créé par un dénommé Chang San Feng, un



moine taoïste expert en arts martiaux, visionnaire, qui ayant assisté au combat d'une grue et d'un serpent en retira des conclusions qui devinrent principes... comme quoi des mouvements circulaires et ininterrompus valent mieux que des gestes droits, rapides et saccadés et que la souplesse et la flexibilité peuvent l'emporter sur la force et la rigidité.
Ainsi, le Taï Chi Chuan qui consiste en une séquence de mouvements lents, continus, silencieux et harmonieux, ne fait jamais appel à la force ou à la performance et reste à la portée de tous, sans limite d'âge.

Le Taï Chi Chuan, aussi inattendu que cela puisse paraître à nos yeux occidentaux, n'en répond pas moins à une « médecine chinoise » douce et peut être, sans conteste, considéré comme une gymnastique salutaire mariant calme, détente, équilibre, agilité, souplesse, concentration, synchronisation, respiration et techniques du mouvement... Il permet de retrouver son bien-être et gérer son stress et ses émotions. Sa pratique régulière, comme disent les Chinois, apporte à la longue « la souplesse d'un enfant, la santé d'un bûcheron et la paix d'esprit d'un sage ».
Ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui le Taï Chi Chuan, comme le Qi Gong d'ailleurs, est dispensé de plus en plus en milieu hospitalier où il est reconnu qu'il contribue à une conservation et une amélioration tangible de sa santé et de son moral.
Et puis, que de sensations ressenties quand nous évoluons tous en symbiose au rythme lent d'une musique douce et apaisante...

Renseignez-vous...
auprès de Francine au 01 64 24 34 25, de Nicole au 01 64 24 42 08, ou de Geneviève au 06 30 39 94 57.

Venez vous faire une idée...
à la salle polyvalente de Noisy-sur-Ecole le mercredi à 19 h au foyer rural de Villiers-sous-Grez, également à 19 h, ou tout récemment à la salle polyvalente de Burcy, à 18 h.

Et, si vous adhérez...
vous connaîtrez et apprécierez, sous l'impulsion du bureau et de notre professeur, l'ambiance amicale et sympathique qui anime notre section.

On vous attend.

Association AGIR POUR VILLIERS : le mot du Président

Selon la Fédération Française de Cardiologie, chaque année, en France, 50 000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque. 7 fois sur 10, l'arrêt cardiaque survient devant témoin, mais moins de 20% de ces témoins font les gestes de premiers secours.

Généraliser l'équipement en défibrillateurs des lieux publics est essentiel pour améliorer les chances de survie à un arrêt cardiaque.
Actuellement, le taux de survie d'une victime en arrêt cardiaque en France est inférieur à 3%, contre 20% dans les pays où les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes.
Le défibrillateur rétablit l'activité électrique normale du coeur.
Depuis 2007, le public est autorisé à utiliser les défibrillateurs automatisés externes lorsqu'ils sont disponibles sur les lieux de travail, les centres commerciaux et sportifs, les aéroports, les gares, ...
Aujourd'hui, près de 5 000 défibrillateurs automatisés externes sont à la disposition du public (chiffres de janvier 2008).
Pour toutes ces raisons, l'association AGIR POUR VILLIERS soucieuse de la santé des Villaronnes et des Villarons a offert un défibrillateur à la commune de Villiers-sous-Grez.
Portez-vous bien.

Eric Fritz

Nouvelle section de l'ESF à Villiers : la gymnastique sensorielle

Annoncée dans le Plume-Tambour de juillet comme faisant partie de l'Amicale Villaronne, cette nouvelle activité a finalement été accueillie au sein de l'ESF début septembre. Un grand merci à Roger Fayolle et Frank Baubeau pour leur accueil ! Le bureau de l'ESF ayant une grande habitude de gérer tout ce qui est administration, le lancement de la

section s'en est trouvé facilité.
Nous avons déjà eu trois séances avec Mme Josiane Sibois, et, à notre grand étonnement, quelques souplesses oubliées refont surface, quelques petites douleurs s'effacent.
L'objectif de la gymnastique sensorielle est de mettre en évidence le mouvement sensoriel qui est une animation intérieure présente dans toutes les structures de notre corps (os, muscles, organes...). Les exercices faits en assise, debout et au sol permettent de rendre mobile ce qui s'est immobilisé en nous, inconsciemment, à cause de divers facteurs.
Pour un meilleur suivi de chacun, Josiane Sibois souhaite 10 participants dans chaque groupe. Le groupe du lundi ayant atteint ce nombre, nous tentons d'ouvrir un 2ème groupe le mercredi à condition d'avoir 5 ou 6 personnes pour commencer. Seriez-vous partant ? Les séances ont lieu tous les 15 jours de 14 h 15 à 16 h 15 dans la salle de danse du foyer.
Vous serez les bienvenus mercredi 4 novembre pour une séance de découverte à 14 h 15.
Apporter un coussin pour la tête.

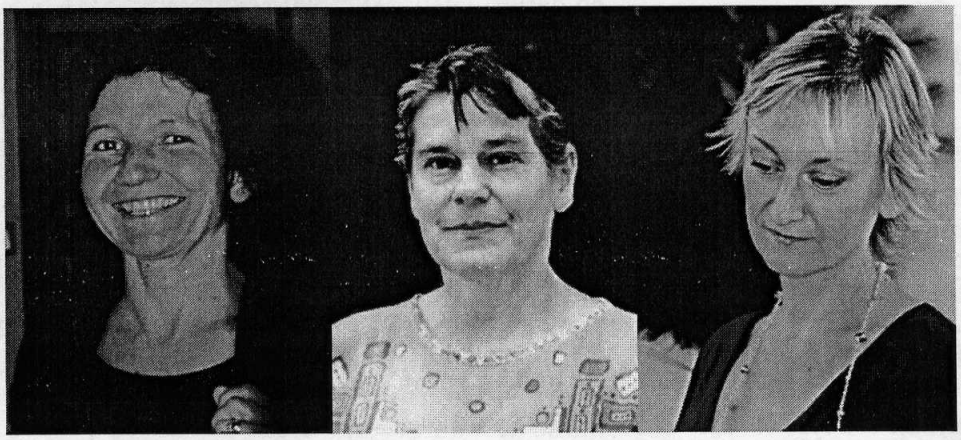
Le montant de la cotisation annuelle de 106 € sera diminué pour des inscriptions après septembre. Les personnes déjà inscrites dans une section de l'ESF voient leur cotisation réduite de 40 €. Les coupons sport et les chèques vacances sont acceptés. Trois chèques vous seront demandés pour un paiement échelonné. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique est obligatoire.
Vous savez tout ! Viendrez-vous découvrir la gymnastique sensorielle ? On vous attend !

Annie Union

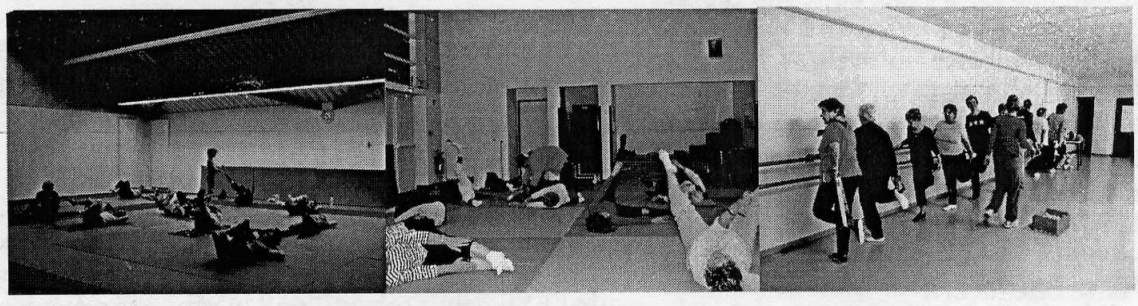
Section sportive de Gymnastique Volontaire

Depuis le **14 septembre 2009, nos 3 animatrices**

Laura **Marie Elise** **Céline**



vous invitent à découvrir leurs cours de gymnastique douce, dynamique et spécial séniors :
1 cours séniors à Villiers et **11 cours à Bourron Marlotte et Montigny**



Pour tout renseignement, vos interlocutrices : Martine présidente 06 32 86 82 12, **Elisabeth** secrétaire 06 84 87 78 20, **Françoise** trésorière 06 12 85 05 35

SOCIETE DE CHASSE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

CHASSE PASSION – CHASSE GESTION

À l'aube de cette nouvelle saison cynégétique et bien que forte de ses cinquante-quatre années d'existence, notre société de chasse se porte bien. La société de chasse de Villiers, association « loi de 1901 », s'est constituée autour d'une poignée de chasseurs du village et de propriétaires terriens, eux-mêmes chasseurs, tous animés d'une passion commune. C'est sous l'impulsion de quelques personnages notoires des années 1950, issus pour la plupart des familles d'agriculteurs, que s'est constitué le noyau primitif de la chasse villaronne.

Un demi siècle après, la passion est toujours aussi forte, mais les temps ont changé et, il a bien été nécessaire d'adapter la chasse à notre mode de vie actuelle.

C'est dans ce but que depuis ces dernières années, les chasseurs villarons ont pris la décision de revisiter l'exercice de la chasse au sein de leur association, en axant leur effort sur deux lignes directrices que sont, la sécurité des personnes et des biens ainsi que la gestion et le respect de la faune et de son milieu.

Notre société de chasse compte à ce jour trente-cinq adhérents, vingt-quatre sociétaires, résidants au village ou assimilés et onze actionnaires venant des villes ou villages voisins, le tout encadré par un comité directeur lui-même composé de neuf administrateurs élus et de trois gardes chasse particuliers, dûment assermentés.

Deux types de chasse sont possibles sur notre territoire : au petit gibier devant soi et au grand gibier en battue.

La chasse au petit gibier devant soi est pratiquée par une petite dizaine de puristes qui ont bien du courage, car si la chasse à Villiers il y a une bonne vingtaine d'années y était réputée pour l'abondance et la qualité de son petit gibier naturel, tel n'est plus le cas aujourd'hui comme sur beaucoup de chasse des environs.

Depuis deux ans, nous nous efforçons de redynamiser cette chasse au petit gibier, en effectuant des réintroductions de gibier reproducteur (perdrix grises et faisans) et en gérant au mieux les capacités d'accueil de cette petite faune. Malheureusement, à l'heure actuelle, nous ne disposons pas dans nos effectifs de la présence d'une personne spécialiste du piégeage et de la régulation des prédateurs, ce qui affecte gravement nos efforts en matière de protection et de développement du petit gibier naturel.

Et bien sur, la chasse du grand gibier en battue est sans conteste, la plus prisée des chasseurs locaux, et ce depuis plusieurs décennies. Le sanglier est notre gibier de prédilection, au grand désespoir de nos amis agriculteurs, et de générations en générations la bête noire fait toujours aussi rêver, la chasse du sanglier aux chiens courants reste pour le chasseur villarons le plaisir le plus exaltant, bien plus fort que ce que peut procurer la chasse des grands cervidés.

Mais la pratique de la chasse au grand gibier n'est pas un exercice facile, elle requiert de bonnes connaissances cynégétiques, une bonne maîtrise de la sécurité, de la discipline et de la rigueur, il faut bien admettre que la chasse de ces beaux animaux mérite ces petites contraintes.

Au-delà de la notion de rigueur, la chasse au sens général du terme, ne peut se pratiquer que sous certaines conditions de respect, respect des lois et des codes d'éthique.

Dans notre département, nous avons,-nous chasseurs, la chance de pouvoir pratiquer notre loisir favori, tout en étant encadré par un ensemble de réflexions et d'idées directrices, définies au travers d'un document très clair et très précis « Le Schéma Départemental de Gestion cynégétique ». Ce document élaboré par la FDC77 en liaison avec les différentes parties concernées (chambre d'agriculture, représentants de la propriété rurale et des intérêts forestiers) doit prendre en compte :

- les plans de chasse et les plans de gestions
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs
- les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de chasse approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement
- la protection des habitats par des mesures adaptées
- les conditions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Dans ce cadre, le schéma départemental regroupe les règles de gestion des populations chassables par le contrôle des prélèvements ou leur limitation.

La chasse aujourd'hui a encore de beaux jours devant elle, si nous chasseurs, acteurs principaux, respectons l'ensemble des mesures de protection et de gestion, sans occulter l'aspect relationnel avec le monde des non chasseurs, à ce titre, et au nom de tous mes collègues chasseurs, j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des propriétaires qui nous donnent la possibilité de chasser sur leurs biens : sans eux la pratique de notre loisir préféré ne serait pas possible.

En espérant au travers de ces quelquès lignes, avoir pu vous faire connaître un peu mieux la société de chasse de Villiers, je souhaite à tous les chasseurs et tous les amis du milieu de la chasse une bonne saison cynégétique 2009.

Bien en Saint Hubert,

Le président de la société de chasse de Villiers.

J. Haquin

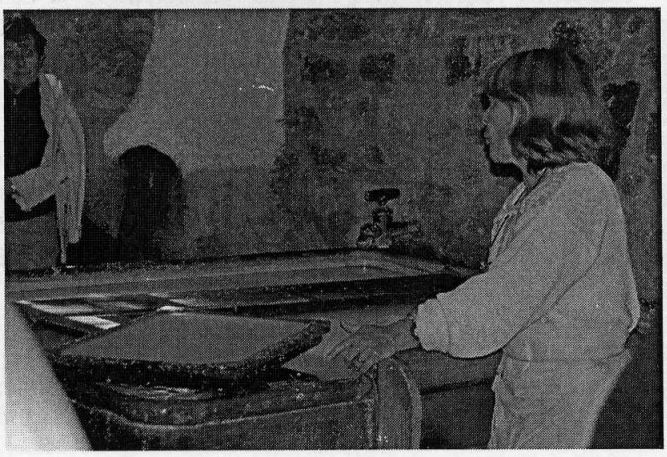
Expressions Villaronnes

PETITE VISITE EN AUVERGNE

Connaissez-vous l'Auvergne ? Oui ? Donc, vous avez découvert ses volcans (le Pariou et le célèbre Puy de Dôme), ses églises romanes (St Nectaire , Orcival), ses lacs (le ténébreux Pavin, le Lac Chambon plus riant), ses villages pittoresques (Montpeyroux, Vieille-Brioude), ses châteaux (Murol, Busséol).... Vous avez également goûté ses fromages (le Cantal, la Fourme), ses plats traditionnels (l'aligot, la truffade).... et , cerise sur le gâteau, assisté peut-être, à une démonstration de la fameuse Bourrée ! Tout ça, c'est l'Auvergne !... Mais il y a un endroit qui vous a échappé, je pense ! Le Moulin Richard de Bas, ça vous dit quelque chose ? Situé pas loin d'Ambert (au passage, jetez un œil sur sa mairie toute ronde) dans la vallée de Laga, c'est un musée historique du papier.

On le découvre ensemble ?

Le Moulin Richard de Bas est le dernier moulin à papier de la région. Certains bâtiments remontent au XVe siècle et sa restauration lui permet de continuer son activité. La visite commence par l'habitat du papetier (sommaire mais « fonctionnel » comme on dit maintenant !), puis on suit la fabrication du papier à partir de morceaux de chiffon blanc soumis au choc des « maillets » jusqu'à obtention d'une pâte qui sera travaillée sur la « forme » par un « ouvreur » et « déposée » feuille par feuille par le « coucheur » sur un feutre pour absorber une partie de l'eau et éviter le collage des feuilles. Une presse à bras et à cabestan permet d'extraire l'eau restante pour 100 feuilles assemblées. Le papier est ensuite étendu dans les « étendoirs » où il va sécher. Chaque jour 300 à 400 feuilles sortent ainsi du Moulin et la variété des « créations » est égale à leur beauté.



Les premières éditions de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert sont sorties de ce moulin et des moulins voisins au XVIIIe siècle. Le texte original de la Constitution de la 5ème République de 1958, les diplômes du Prix Nobel, des croquis de Picasso et Dali proviennent également de cet atelier auvergnat.

Ne quittez pas ce musée vivant sans passer par la boutique où vous trouverez des pochettes correspondance, des cartes de visite blanches ou à fleurs, des poèmes à fleurs, des grands textes d'auteur..... Notre visite s'achève ....mais si vous voulez « voir en vrai » ce beau musée, sachez que vous serez toujours les bienvenus en Auvergne !

Michèle Ferré

MARIE LE GALL, *LA PEINE DU MENUISIER*

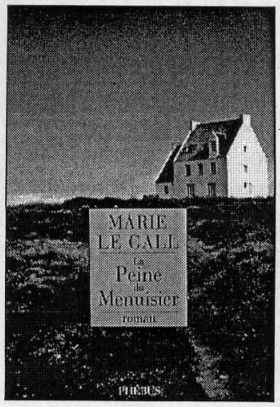


Marie Le Gall habite Villiers, elle est la compagne du docteur Loze et elle est professeur de lettres au lycée François 1er de Fontainebleau. Voilà, pour son identité locale. Au-delà, elle vient de publier chez Phébus son premier roman *La Peine du Menuisier.*

Marie, la narratrice commence par nous dire : *« Chacun de nous naît au moins deux fois. Le jour de l'accouchement de sa mère et celui de son premier souvenir. Je suis née à quatre ans dans un face-à-face foudroyant avec la mort. ».* Et, quelques pages plus loin : *« Moi, j'aime être en vie. ».* A partir de ces deux affirmations qui se nourrissent l'une de l'autre Marie tente, tout au long de ce récit, de capter, tel un petit radar palpitant, les signes, les sensations, les bribes de phrases saisies au vol qui peuvent lui permettre de cerner le secret ou les secrets qui entravent sa vie. Il y a tous ceux avec qui elle parle mais qui ne savent pas ou ne disent pas l'essentiel. Il y a celui avec qui elle ne peut même pas parler parce qu'il ne peut dire l'indicible : le père, le menuisier. C'est un roman totalement bouleversant sur le silence et

la vie autour. L'écriture est belle. Par touches brèves mais qui résonnent longtemps, elle nous fait partager ce parcours initiatique.

La Peine du Menuisier est coup de cœur à la Fnac, il est conseillé par la REVUE PAGE des libraires dans ces termes « *Une voix singulière entre tendresse et rage contenue.* » et voici quelques extraits de presse : « *Finistère amer [...] livre du père et du nom propre. Ce récit délicat ne verse jamais dans le pathos ni le nombrilisme, et laisse affleurer, lentement, son drame.* » Chloé Brendlé / MAGAZINE LITTÉRAITRE - « *L'auteur excelle dans l'art de restituer les ambiances, de faire sentir l'embarras d'une fillette observant à la dérobée un père inaccessible.* » Anne Crignon NOUVEL OBS - *[...] Bretagne archaïque à l'atmosphère envoutante [...] écriture poétique [...] L'histoire familiale prend tout son relief dans les relations gelées entre père et fille. Un univers qui conjuguerait les sœurs Brontë et Annie Ernaux...* » Evelyne Bloch-Dano / LA RÉDACTION A AIMÉ... MARIE-CLAIRE



Je ne peux que vous encourager à lire ce livre, non pas parce que Marie habite Villiers mais simplement parce que son roman est magnifique.

Isa Mercure

Dans le cadre de nos articles concernant la botanique, nous reparlerons ce mois-ci d'un vrai poison : le phytolaque. Le regretté Jean-Paul Clément avait, en son temps, édité un article dans le Plume-Tambour, sur ce sujet. Nous prenons le relais.

LE PHYTOLAQUE OU RAISIN D'AMÉRIQUE

Noms latins : phytolacca americana et phytolacca decandra.
Noms communs : raisin d'Amérique, teinturier, épinard des Indes, morelle à grappes, faux vin, voire raisin des ours (appellation erronée)

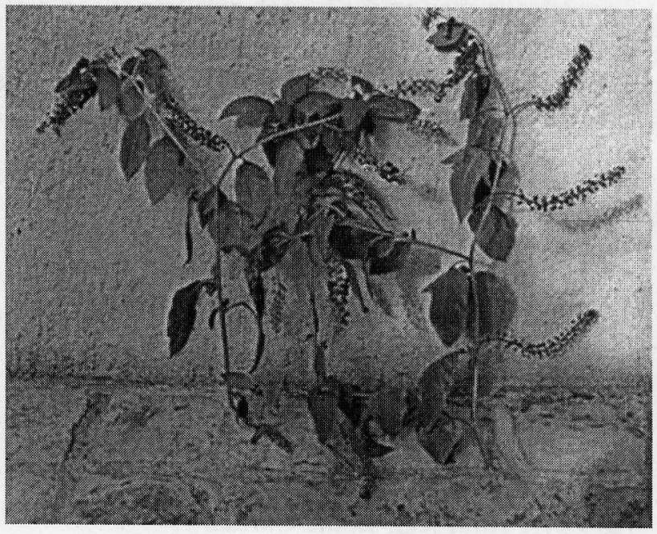
Ce végétal importé est une espèce invasive, TOXIQUE dans toutes ses parties donc dangereux pour la flore et la faune. Curieusement, les cervidés n'en souffrent pas trop alors que les chevaux peuvent en mourir... ! Il résiste aux maladies et ravageurs et les oiseaux, qui ont un métabolisme à part, disséminent les graines après consommation des baies noires bien mûres. La tourterelle en est friande.

Le phytolaque fleurit de juillet à octobre et les grappes de fruit sont à maturité en fin d'été et début d'automne. Après plusieurs années, sa racine atteint la taille d'un très gros navet et sa tige ramifiée peut atteindre 3 mètres de haut.
On le trouve aux bords des chemins, dans les clairières, les anciennes coupes de bois, les friches et les jardins car il lui faut un minimum de lumière (il y en a de beaux exemplaires dans les jardins clos à côté de notre église...)
C'est une belle plante, attractive à tel point qu'elle est en vente en pots chez certains horticulteurs, 6,50 € pour les amateurs ignorants et suicidaires.
Des groupes de protecteurs de la nature se constituent un peu partout pour organiser la lutte contre ce fléau. Abonnés à Internet : tapez « phytolacca americana » ou « raisin d'Amérique » et vous verrez, c'est instructif !

A notre niveau : QUE FAIRE ?
- couper les pieds adultes en été quand vous en trouvez, ceci évite la dissémination des graines ;
- l'idéal : arracher les racines. Ceci est d'autant plus facile que la plante est petite et le terrain sablonneux. Sinon, il faut une pioche ou une bêche ;
- promeneurs, cavaliers, chasseurs : merci de signaler les zones très infestées à la mairie, avec un maximum de précision géographique ;
- se regrouper pour intervenir sur ces zones. C'est un travail, certes, mais en groupe cela devient presque ludique mais surtout, c'est utile ;
- dans tous les cas, n'intervenir qu'avec des gants de jardinage.

Remarques
Comme beaucoup de plantes toxiques, le raisin d'Amérique a été utilisé en médecine pour ses fruits et ses racines. Mais n'essayez surtout pas de vous soigner vous-mêmes... ! Un signe, le Conservatoire des plantes de Milly la Forêt a renoncé à le conserver !

Katherine Moussaud et Maurice Michou



Evènements à Venir

LE 5ÈME SALON D'AUTOMNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ



Il aura lieu du vendredi 30 octobre au dimanche 1er novembre au foyer rural. Les portes seront ouvertes de 10 h à 18 h 30. Le vernissage est prévu vendredi à 18 h, les villarons qui le souhaitent sont invités à venir à cette manifestation où 40 artistes peintres, sculpteurs et autres vont exposer leurs œuvres.
Venez nombreux, nous serons ravis de vous accueillir.

Nati Colas

UN SPECTACLE DE EMMA LA CLOWN ET CATHERINE DOLTO

LA CONFÉRENCE

Le 7 Novembre 2009 à 20 h 45
VILLIERS-SOUS-GREZ
Au Foyer rural Jean-Louis Garban

BONNES NOUVELLES ET *DERRIÈRE LA FAÇADE* OU *RACONTER LE MONDE AUTREMENT*

La reprise de ***Bonnes nouvelles*** a eu lieu à la bibliothèque de Villiers, samedi 3 octobre, devant une salle pleine qui a réservé un accueil très chaleureux à Philippe Le Mercier, interprète de Thomas, un des sept personnages issus de rencontres filmées d'habitants de Fontainebleau réalisées par le Théâtre du Barouf.
Samedi 7 novembre à 18 h 30, vous pourrez entendre Lucienne Hamon lire et jouer Paulette.

Ces rencontres filmées sont également à l'origine d'un spectacle intitulé ***Derrière la façade*** ou ***raconter le monde autrement*** que le Théâtre du Barouf / Isa Mercure et Gilles Guillot, en résidence artistique à Fontainebleau présentera les 27 et 28 novembre à 20 h 30 au Théâtre Municipal de Fontainebleau. Les villarons, fidèles ou non de ***Bonnes Nouvelles*** et du ***Théâtre du Grabuge***, qui souhaitent voir cette création peuvent réserver leurs places au 01 64 22 26 91. Il est conseillé de ne pas tarder compte tenu de la demande.

Théâtre Municipal de Fontainebleau
Derrière la façade
ou
raconter le monde autrement
27 et 28 novembre à 20 h 30
réservation au 01 64 22 26 91

Isa Mercure et Gilles Guillot

LA PREMIÈRE DE NOS ÉPREUVES D'ENDURANCE ÉQUESTRE

Organisée par Endurance Équestre Fontainebleau, le 8 novembre prochain sur le site de la fête du cheval, aura lieu la première course d'endurance villaronne. Tous les feux verts ont été donnés par les communes traversées par l'épreuve. Seul manque aujourd'hui celui de la sous-préfecture qui, et c'est parait-il normal, arrivera au dernier moment ! J'espère qu'il sera là quand vous lirez ces lignes. Les premiers départs sont prévus vers 9 heures du matin, cela va dépendre du nombre d'engagés.
Il y a de fortes chances que cette manifestation équestre soit la première d'une importante série.

En effet de nombreux facteurs laissent espérer un avenir radieux :

- un site exceptionnel pour l'endurance avec un sol tout temps, un cadre remarquable et le prestige du massif de Fontainebleau. D'ailleurs, pour une première course régionale très modeste, le nombre de concurrents qui ont déjà fait savoir qu'ils s'inscrivaient, dépasse largement la moyenne.
- la qualité des organisateurs puisque nous avons la chance d'accueillir à Villiers les têtes pensantes de la course d'endurance internationale de Rambouillet, une des plus cotée en France, sans oublier le professionnalisme déjà vérifié pendant la fête du cheval de William Armagnac, président d'EEF.
- une implication importante du bénévolat, indispensable dans ce genre de manifestation. Il faut en effet du monde pour assurer le balisage de la piste, la mise en place du site, la vérification aux points de contrôle, les passages de route, le secrétariat, le chronométrage, le suivi vétérinaire des chevaux et le démontage. C'est sans difficulté que nous avons rassemblé cette nombreuse équipe grâce aux membres d'EEF renforcés par les nombreux bénévoles villarons recrutés en grande partie par la commission Culture et Animation.
- les nombreux projets qui sont prêts à sortir des cartons dès l'an prochain. Si, comme nous l'espérons, cette première course apporte la preuve de la capacité d'organisation de Villiers auprès de la Fédération Française d'Équitation et ses satellites, auprès des communes impliquées dans le parcours, auprès du PNR du Gâtinais Français comme de l'ONF et auprès des cavaliers d'endurance, on peut sereinement penser à plusieurs courses de niveau national en 2010 avec en plus, des épreuves pour les jeunes chevaux patronnées par la Société Hippique Française, et en 2011 viser à la première course de niveau internationale qui pourra asseoir la réputation de Villiers-sous-Grez comme un site incontournable de l'endurance française qui est une des premières au monde.

La remise des prix se fera aux alentours de 16 heures, si l'envie d'une promenade vous prend à cette heure-là, c'est avec plaisir que vous serez les bienvenus. Avant aussi ! Une buvette sera là pour vous.

Yves Lechevallier

ENQUÊTE SUR LE « PATRIMOINE DES MÉNAGES »

L'Insee réalise, entre Octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages.

Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ces différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement, ...

Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission non seulement du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelles. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.
Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour l'arrivée du
Beaujolais Nouveau

Le Coq Chantant



vous propose a partir de 18 h30 et jusqu'à 22 h 00

Le jeudi 19 novembre 2009

à Villiers Sous Grez

au foyer rural Jean-Louis Garban

Une dégustation accompagnée d'une assiettte de cochonaille

Et tous ceci sur un air de musette en la compagnie de

olivier selac

Accordéoniste, Chef d'orchestre de renom



Prix : 8€

Réservations :
Sylvie Lepage 01.64.24.25.12
Richard Antoine 01.64.24.25.15



Nos joies nos peines

Nous annonçons avec tristesse le décès de
Madame Yvonne COMBE née PELLETIER, le 25 Juillet 2009 à l'âge de 99 ans.

Mariages à Villiers

Lionel DONATO et Angélique Lucienne Angèle VOCELLE, le 11 Juillet 2009
Tycho KLITSEE et Géraldine FERRE, le 1er Aout 2009
Tous nos voeux de bonheur

Monsieur et Madame André SURGET ont fêté leurs noces de diamant (60 ans), le 1er Août 2009.
Monsieur et Madame Jean MAYOUD ont fêté leurs noces d'Or (50 ans) le 17 Octobre 2009.

Philippe et Michèle Ferré sont heureux de vous faire part du mariage de leur fille Géraldine avec Tycho, venu tout droit d'Amsterdam. Le mariage a été célébré le 1er août à Villiers.

Le 5 octobre 2009, Roger Magert a représenté la municipalité de Villiers-sous-Grez à la Sous-préfecture en remettant le certificat de nationalité française à Monsieur Said Lahlah.
Ce document d'intégration a été remis en présence de Monsieur le Sous-préfet de Fontainebleau, Philippe Ronssin.
En 2008, la même démarche avait été faite pour son épouse Farida.
Nous adressons nos félicitations à ce couple de villarons.

Nettoyage d'automne des abords de notre village

Organisé par la commune, il aura lieu le MERCREDI 11 NOVEMBRE.
Rendez-vous à 14 heures sur le parking du foyer rural J.-L. Garban (sacs poubelles et gants sont fournis).
Vers 17 h, les participants se retrouveront au Foyer pour le partage d'un goûter.

Merci de participer nombreux pour la protection de notre environnement.

Villarons, Villaronnes

Bientôt approchent les fêtes de Noël !!!
Nous recherchons des guirlandes, boules et toutes décorations de Noël pour décorer les sapins de notre village, alors ne les jetez plus et pensez à les apporter en mairie.
MERCI PAR AVANCE

Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

06/11 Réunion du conseil
11/11 Commémoration (11h00)
08/12 Réunion du conseil

PRATIQUE

04/11 Collecte sélective
17/11 Ramassage des monstres
18/11 Collecte sélective
02/12 Collecte sélective
15/12 Ramassage des monstres
16/12 Collecte sélective
30/12 Collecte sélective

RECRÉATIF

30/10 - 01/11 Salon d'automne
07/11 Raconte-moi des histoires (17h00)
07/11 *Bonnes nouvelles* (18h30)
07/11 Spectacle «La Conférence» (20h30)
08/11 Course d'endurance équestre
19/11 Beaujolais Nouveau - Le Coq Chantant
21/11 Soirée salsa - Rock'n Salsa
21/11 Soirée théatre - Amicale Villaronne
28/11 Loto de l'Amicale Villaronne
04/12 Repas de fin d'année des Sages
05/12 Téléthon
05/12 Raconte-moi des histoires (17h00)
05/12 *Bonnes nouvelles* (18h30)
13/12 Repas des anciens - Commission culture et animation et CCAS
20/12 Noël des enfants - Commission culture et animation et Amicale Villaronne

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi départ** « centre » 9h00, « Croix-Lambert » 9h05, **retour** Villiers 11h45.

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

samedi de 17h à 19h
sauf vacances scolaires

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ « centre » 8h50
retour 11h00
1er et 3e samedi
départ « centre » 9h40
retour 10h50

Villiers-en -Bière, Carrefour
4e jeudi 8 €
départ « centre » 10h00
retour 14h00